

JOURNAL DE MONACO

JOURNAL HEBDOMADAIRE

Bulletin Officiel de la Principauté

PARAISANT LE MARDI

ABONNEMENTS

MONACO — FRANCE — ALGERIE — TUNISIE
Un an, 12 fr.; Six mois, 6 fr.; Trois mois, 3 fr.
Pour l'ÉTRANGER, les frais de poste en sus.

Les Abonnements partent des 1^{er} et 16 de chaque mois.

DIRECTION et RÉDACTION :

au Secrétariat du Gouvernement.

ADMINISTRATION :

à l'Imprimerie de Monaco, place de la Visitation.

INSERTIONS :

Réclames, 50 cent. la ligne; Annonces, 25 cent.
Pour les autres insertions, on traite de gré à gré.

S'adresser au Gérant, place de la Visitation.

SOMMAIRE.**PARTIE OFFICIELLE :**

Ordonnance Souveraine conférant à M. Ch. Thams le titre de Conseiller de la Légation de Monaco (chargé des affaires commerciales).

AVIS ET COMMUNIQUÉS :

Prix Nobel de la Paix.

VARIÉTÉS :

Délivrons-nous des insectes nuisibles en les faisant dévorer par les bons. (Suite et fin.)

PARTIE OFFICIELLE

N° 2622.

ALBERT I^{er}

PAR LA GRACE DE DIEU
PRINCE SOUVERAIN DE MONACO

Auons Ordonné et Ordonnons :

M. Christian Thams, nommé par Notre Ordonnance en date du 24 juin 1917 Conseiller Commercial de Notre Légation à Paris, prendra le titre de « Conseiller de la Légation (chargé des affaires commerciales) ».

Notre Ministre d'État est chargé de l'exécution de la présente Ordonnance.

Donné à Paris, le trente et un décembre mil neuf cent dix-sept.

ALBERT.

Par le Prince :

Le Secrétaire d'État,

Signé : FR. ROUSSEL.

Pour exécution :

Le Conseiller Privé, Chef du Cabinet Civil,

ff^{ms} de Ministre d'État,

Signé : G. JALOUSTRE.

AVIS & COMMUNIQUÉS**PRIX NOBEL DE LA PAIX**

Pour être admis en considération à la distribution du Prix Nobel de la Paix, le 10 décembre 1918, les candidats doivent être proposés au Comité Nobel du Parlement Norvégien par une personne qualifiée avant le 1^{er} février de la même année.

Sont qualifiés pour proposer des candidats : 1^o les membres actuels et anciens du Comité Nobel du Parlement Norvégien et les conseils attachés à l'Institut Nobel Norvégien; 2^o les membres des Assemblées législatives et des Gouvernements des divers États, ainsi que les membres de l'Union Interparlementaire; 3^o les membres de la Cour Permanente d'Arbitrage à La Haye; les membres de la Commission du Bureau International Permanent de la Paix; 5^o les membres et associés de l'Institut de Droit International; 6^o les professeurs de droit et de science politique, d'histoire et de philosophie dans les Universités; 7^o les personnes qui ont reçu le Prix Nobel de la Paix.

Le Prix Nobel de la Paix pourra être attribué à une Institution ou à une Association.

Suivant l'article 8 du Statut de la Fondation Nobel, toute proposition doit être motivée et accompa-

gnée des écrits et autres documents sur lesquels elle est fondée.

Suivant l'article 3, tout écrit, pour être admis au concours, devra avoir été publié par la voie de la Presse.

Pour les renseignements ultérieurs les personnes qualifiées sont priées de s'adresser au Comité Nobel du Parlement Norvégien, Drammensvei, 19, Kristiania.

VARIÉTÉS**Délivrons-nous des insectes nuisibles en les faisant dévorer par les bons.**

Suite et fin (1).

Peu de temps après, le fléau, qui venait d'être ainsi vaincu au Portugal, apparut en Italie, aux portes de Naples, dans un verger dont le propriétaire fut fort étonné de l'invasion de ces parasites. Comme toujours on crut qu'on en pourrait triompher à l'aide des insecticides et en utilisant le feu; mais rien n'y fit et il fallut chercher autre chose. C'est alors qu'on résolut de faire intervenir la Coccinelle. Cette fois encore, elle réussit à merveille.

Ces dernières années, la trop fameuse Cochenille apparaissait tout-à coup dans un village des Alpes-Maritimes, en France, et se mettait à y ravager les orangers et les citronniers.

M. Marchal, le savant entomologiste de l'Institut agronomique de Paris, alla étudier sur place cet insecte qui, dans le début, avait été insuffisamment catalogué et il n'hésita pas à combattre le parasite à l'aide de son ennemi naturel. Une fois de plus, la précieuse Coccinelle eut vite fait de débarrasser les orangers provençaux de la Cochenille qui les ravageait.

Les succès remportés de si éclatante façon par la Coccinelle démontrèrent la possibilité d'utiliser les insectes entomophages pour la lutte contre les espèces invisibles. C'est dans les îles Hawaï que cette méthode connut ses premiers essais de généralisation.

On sait que le climat de ces îles permet la culture de nombreuses espèces tropicales et même des végétaux innombrables qui y ont été amenés de toutes les parties du monde. Ces végétaux importés ont naturellement amené avec eux une grande quantité de leurs parasites et l'on a pu dire que les îles Hawaï étaient devenues le « paradis des Cochenilles et des pucerons ».

Les plantations de citronniers, d'orangers, de canne à sucre et de caféiers ne tardèrent pas à être menacées sérieusement par des insectes qu'il fallut songer à combattre. On fit appel à des espèces auxiliaires. Des savants en firent l'étude

et l'élevage. La victoire de la science une fois de plus fut complète.

Il y a quelques années, les arbres fruitiers furent, aux États-Unis, ravagés par un insecte vulgairement connu sous le nom de Cochenille de San-José. L'intensité de ses ravages fut telle qu'on la compara à celle que produisit le phylloxéra dans nos pays. L'Europe s'émut même de cette épidémie, et des mesures spéciales furent prises pour éviter son importation dans l'Ancien Monde.

On songea à combattre ce nouvel et redoutable ennemi à l'aide d'insectes entomophages et des savants se mirent en quête de connaître le pays d'origine du parasite néfaste.

Après maintes pérégrinations, il fut prouvé que c'était sur de petits pommiers sauvages, du nord de la Chine qu'il vivait normalement. On chercha ce qui, dans ce pays, empêchait sa dissémination et l'on trouva encore, à côté de cette Cochenille, une variété de Coccinelle qui faisait de la première sa proie facile et sa nourriture coutumière.

Importée en Amérique, la nouvelle Coccinelle débarassa les provinces des Cochenilles qui les avaient dévastées!

Si l'espèce Cochenille est si heureusement combattue par l'espèce Coccinelle il ne faudrait pas croire que la lutte dont nous sommes capables de bénéficier se borne à celle qui fait naturellement l'une de celles-ci la proie de l'autre.

Nous connaissons bien deux variétés de papillons qui sont très fréquentes dans nos pays, dont les chenilles apparaissent quelquefois en grand nombre et exercent leurs ravages sur tous nos arbres. On remarque que l'année qui suit leur invasion semble une ère de délivrance, car on n'en aperçoit guère: on dit que les moyens employés (échenillage, arbres abattus et brûlés) ont été efficaces et les chefs de service sont félicités officiellement.

A la vérité, si les actes effectués sous peine d'amende ont été suivis d'une disparition de l'insecte nuisible, cela tient à ce que celui-ci est, dans nos pays, tenu en échec par un autre insecte qui est pour nous un précieux auxiliaire. On compte, en effet, cinquante-deux espèces d'insectes qui, en France, s'attaquent aux papillons précités.

Au contraire, aux États-Unis, ceux-ci ne connaissent que quelques insectes capables de les tenir en échec. Aussi s'y développent-ils en telle quantité que, dans l'état de Massachusetts, des bois entiers ont pu revêtir, au cœur de l'été, un aspect hivernal.

Les Américains votèrent des crédits considérables qui furent utilisés pour payer plusieurs

(1) Voir le numéro du 4 décembre 1917.

missions qui vinrent chercher en Europe les nids de papillons infestés de parasites.

Arrivés aux Etats-Unis, les nids étaient dirigés sur une petite ville qui possédait, au milieu d'un bois infesté, un laboratoire où l'élevage des précieux parasites était effectué dans des caisses d'une disposition spéciale.

Ce dernier essai date de trop peu de temps et le mal est d'une étendue trop considérable pour qu'on ait le droit de dire que le succès a été définitif. Il est hors de tout conteste, cependant, que là où les insecticides sont demeurés vains, l'utilisation des insectes parasites aura su délivrer les Etats-Unis d'un fléau qui menaçait d'en dévaster tous les arbres.

Ce que nous avons dit suffit à prouver la valeur d'une méthode qui ne date que d'hier et qui a cependant déjà fait ses preuves. Il est démontré à présent que tout insecte nuisible peut être combattu à l'aide d'un autre insecte qui lui fait naturellement la guerre.

Dans le pays d'origine de l'insecte nuisible l'on n'a pas à craindre un développement exagéré de celui-ci car la nature a placé, à côté de lui, un parasite capable de le tenir en échec. Mais lorsque les moyens de transport et les voyages ont permis la dissémination de l'insecte sans son parasite, un ennemi nouveau menace la région où il a été importé et il faut, pour le combattre avec efficacité, aller au pays d'origine — qu'on ignore souvent, nous l'avons vu — chercher le parasite précieux qui aura vite raison de lui.

Il ne faudrait pas que le lecteur suppose un seul instant que cette destruction d'insectes nuisibles, que les savants ont pu réussir si heureusement en élevant des bons insectes, qui sont capables de nous délivrer des premiers, soit un accident heureux, quelque chose comme l'application à l'horticulture d'une trouvaille d'entomologiste.

Loin de là, il s'agit d'une méthode nouvelle qui est appelée à donner les résultats les plus inattendus et les plus satisfaisants. C'est ainsi que les médecins ont cherché et trouvé le moyen de mettre aux prises des espèces microbiennes antagonistes et de laisser à l'une le soin de détruire l'autre.

Il y a de bons microbes, dit-on fréquemment, avec plus de scepticisme que de sérieux; oui, il y a des agents microbiens qui peuvent être pour nous d'excellents auxiliaires en faisant, par exemple, la police de la flore intestinale. Et de même qu'il y a des associations entre les espèces différentes de ces infiniment petits qui font courir à notre santé les plus grands risques, il y a des bacilles qui sont nos alliés et qui nous délivrent des atteintes des agents pathogènes les plus virulents.

Etude de M^e ALEXANDRE EYMIN,
docteur en droit, notaire,
2, rue du Tribunal, Monaco.

AVIS

Suivant procès-verbal d'adjudication, dressé par M^e Antoine Blanc, suppléant M^e Alexandre Eymin, docteur en droit, notaire à Monaco, mobilisé, le 27 décembre 1917, M. Jean GONINO, architecte, demeurant à Monaco, s'est rendu acquéreur du fonds de Cabinet d'architecte, exploité à Monaco, rue Terrazzani, n° 6, dépendant de la succession de M. Théodore-Joseph GASTAUD, en son vivant architecte à Monaco.

Les créanciers, s'il en existe, sont invités, sous peine

de ne pouvoir critiquer le paiement qui sera effectué en dehors d'eux, à faire opposition sur le prix d'adjudication au domicile à cet effet élu, à Monaco, en l'étude de M^e Eymin, notaire, avant l'expiration d'un délai de dix jours à compter de la date de l'insertion qui fera suite à la présente.

Pour M^e EYMIN, notaire,
(Signé) A. BLANC, suppléant.

Etude de M^e Gabriel VIALON,
Huissier près la Cour d'Appel de Monaco,
7, place d'Armes.

VENTE SUR SAISIE

Le mercredi seize janvier 1918, à deux heures du soir, dans un appartement au troisième étage de la villa Le Radium, sise à Monte Carlo, boulevard des Moulins, il sera procédé par le ministère de l'huissier soussigné à la vente aux enchères publiques de divers meubles et objets mobiliers, tels que :

Armoire anglaise laquée blanc, armoire anglaise pitch-pin, armoire à glace, une chambre complète se composant d'un lit de milieu, une armoire à glace deux portes, une commode avec glace, une table de nuit chêne ciré, un lit laqué blanc, un lit fer et cuivre laqué blanc, tables, chaises, fauteuils, vitrines, chaises longues, poëies, lingerie, etc.

Au comptant, 5 p. % en sus pour frais d'enchères.

E. MIGLIORETTI,
Suppléant M^e VIALON, huissier.

Etude de M^e Gabriel VIALON,
Huissier près la Cour d'Appel de Monaco,
7, place d'Armes.

VENTE SUR SAISIE

Le samedi douze janvier 1918, à deux heures du soir, dans un appartement au rez-de-chaussée de la maison Gastaud, sise quartier des Moneghetti, il sera procédé par le ministère de l'huissier soussigné à la vente aux enchères publiques de divers meubles tels que :

Une chambre complète avec armoire à glace en pitch-pin, un buffet de cuisine, fourneaux de cuisine et à gaz, une voiture enfant, table, chaises, glaces, lampes, etc.

Au comptant, 5 p. % en sus pour frais d'enchères.

E. MIGLIORETTI,
Suppléant M^e VIALON, huissier.

Comptoir National d'Escompte DE PARIS

Société Anonyme au Capital de
200 millions de francs entièrement versés.

AGENCES DE

MONTE CARLO : Galerie Charles III
LA CONDAMINE : 25, boulevard de la Condamine
MENTON : Avenue Félix-Faure

Escompte :: Recouvrements :: Chèques
Dépôts de Fonds à vue :: Dépôts de Titres
Ordres de Bourses :: Avances sur Titres
Mandats de voyage :: Lettres de Crédit
Change de Monnaies étrangères
Location de Coffres-forts

INSTALLATION PERMANENTE ET COMPLÈTE
EN TERRITOIRE MONÉGASQUE

Caveaux Spéciaux
pour la garde des Titres, Colis et Objets précieux

Chemins de fer de Paris à Lyon et à la Méditerranée

AGENDA P.-L.-M. 1918, septième publication du même genre, comportant notamment, divers articles littéraires se rapportant à la guerre, avec de nombreuses illustrations en simili-gravure, 12 hors-texte en couleurs et une série de cartes postales détachables.

En vente, au prix de 2 fr. à l'Agence P.-L.-M. de

Renseignements, 88, rue Saint-Lazare, à Paris, dans les bureaux succursales et bibliothèques des gares du réseau P.-L.-M., dans les Grands Magasins du Bon Marché, du Louvre, du Printemps, des Galeries Lafayette, des Trois Quartiers, etc., à Paris.

Envoi à domicile sur demande adressée au Service de la Publicité de la Compagnie P.-L.-M., 20, boulevard Diderot, à Paris, et accompagnée de 2 fr. 75 pour les envois à destination de la France et de 3 fr. pour ceux à destination de l'étranger.

BULLETIN DES

OPPOSITIONS SUR LES TITRES AU PORTEUR

Titres frappés d'opposition.

Exploit de M^e Vialon, huissier à Monaco, suppléé légalement par E. Miglioretti, du 18 janvier 1917. Une Obligation de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant le n° 53797.

Exploit de M^e Vialon, huissier à Monaco, suppléé légalement par E. Miglioretti, du 10 février 1917. Un Cinquième d'Action de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant le numéro 16116.

Exploit de M^e Vialon, huissier à Monaco, suppléé légalement par E. Miglioretti, du 28 mars 1917. Trois Obligations 4 % de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant les n° 69024, 69025 et 69026.

Exploit de M^e Vialon, huissier à Monaco, suppléé légalement par E. Miglioretti, du 13 avril 1917. Une Obligation de 300 fr. de la Société du Mont-de-Piété de Monaco, portant le n° 001115.

Exploit de M^e Vialon, huissier à Monaco, suppléé légalement par E. Miglioretti, du 26 avril 1917. Une Action de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant le n° 13456 et une Obligation 4 % de la même Société, portant le n° 120485.

Exploit de M^e Vialon, huissier à Monaco, suppléé légalement par E. Miglioretti, en date du 2 mai 1917. Dix Cinquièmes d'Actions de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant les numéros 19907, 23259, 30415, 30422, 30423, 35975, 40987, 45870, 48058, 82833.

Exploit de M^e Vialon, huissier à Monaco, suppléé légalement par E. Miglioretti, en date du 2 mai 1917. Deux Obligations de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant les numéros 087456 et 134360.

Exploit de M^e Vialon, huissier à Monaco, suppléé légalement par E. Miglioretti, en date du 7 mai 1917. Deux Obligations de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant les numéros 13499 et 40994.

Exploit de M^e Vialon, huissier à Monaco, suppléé légalement par E. Miglioretti, en date du 10 mai 1917. Trois Actions de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant les n° 38319, 39386, 39387.

Exploit de M^e Vialon, huissier à Monaco, suppléé légalement par E. Miglioretti, en date du 25 mai 1917. Quatre Cinquièmes d'Actions de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant les n° 026045, 034197, 034205 et 034217.

Exploit de M^e Vialon, huissier à Monaco, suppléé légalement par E. Miglioretti, en date du 2 juillet 1917. Quatre Cinquièmes d'Actions de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant les numéros 54960, 54975, 54976 et 54977.

Exploit de M^e Ch. Soccal, huissier à Monaco, en date du 6 juillet 1917. Quinze Cinquièmes d'Actions de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant les numéros 17891 à 17905 inclus.

Exploit de M^e Vialon, huissier à Monaco, suppléé légalement par E. Miglioretti, en date du 21 juillet 1917. Quatre Actions de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant les numéros 38390, 41515, 41761 et 48337.

Exploit de M^e Ch. Soccal, huissier à Monaco, en date du 5 septembre 1917. Un Cinquième d'Action de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant le numéro 44853.

Exploit de M^e Ch. Soccal, huissier à Monaco, en date du 10 octobre 1917. Deux Actions de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant les numéros 1831 et 1832.

Exploit de M^e Vialon, huissier à Monaco, suppléé légalement par E. Miglioretti, en date du 6 novembre 1917. Cinquante Obligations de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant les numéros 75202 à 75251 inclus.

Exploit de M^e Ch. Soccal, huissier à Monaco, en date du 8 novembre 1917. Deux Actions de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant les numéros 46018 et 52961.

Exploit de M^e Ch. Soccal, huissier à Monaco, en date du 10 novembre 1917. Une Action de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant le numéro 45246.

Exploit de M^e Vialon, huissier à Monaco, suppléé légalement par E. Miglioretti, en date du 14 novembre 1917. Un Cinquième d'Action de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant le numéro 38674.

Exploit de M^e Ch. Soccal, huissier à Monaco, en date du 29 novembre 1917. Deux Cinquièmes d'Actions de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant les numéros 46520 et 46521.

Exploit de M^e Vialon, huissier à Monaco, suppléé légalement par E. Miglioretti, en date du 22 décembre 1917. Une Obligation de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant le numéro 10967.

Mainlevées d'opposition.

Exploit de M^e Vialon, huissier à Monaco, suppléé légalement par E. Miglioretti, en date du 29 janvier 1917. Une Action de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant le n° 53397.

Titres frappés de déchéance.

Néant.

L'Administrateur-Gérant : L. AUREGLIA.

Imprimerie de Monaco. — 1918.